

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2009

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GROUPES - (n° 1734)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 73

présenté par
Mme Batho
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 13 et 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La peine est disproportionnée par rapport à l'infraction.